



Réseau de coopération des acteurs  
du patrimoine culturel en Pays de la Loire

# Compte-rendu du 22<sup>e</sup> Conseil d'administration

**Lundi 10 février 2025 de 17h à 17h15**

**En ligne – CA succédant à l'AG extraordinaire**

## Présent.es :

- François Blondeau (Président), Espace Air Passion (49) – Collège 2
- Philippe Boisseleau (Vice-président), OPCI-EthnoDoc (R) – Collège 2
- Francis Boissard (Trésorier), Dastum 44 (44) – Collège 2
- Kiriaki Tsesmeloglou (Secrétaire), Atelier K (44) – Collège 2
- Laurent Manoury (Trésorier adjoint), Patrimoine et Légendes (72) – Collège 3
- Claire Mandin (Vice-présidente), ESTHUA-Université d'Angers (49) – Collège 4
- Laurent Blohorn, Association régionale des Petites Cités de Caractère (R) – Collège 6
- Bertrand Séchet, Conseil Départemental de la Sarthe (72) – Collège 6
- Alexandra Manière, DRAC Pays de la Loire – Membre de droit

## Représenté-es :

- Elise Nicolle, Maison des Hommes et des techniques (44) – Collège 3
- Hélène Rousteau Chambon, Nantes Université – Collège 4

Présentation des articles complétés depuis la précédente réunion de CA par Anne-Cécile Dumont Olivier, coordinatrice de Pôle Patrimoine :

- **Article 5 – Adhésion** : Ajout des personnes physiques : « Pour adhérer au Pôle Patrimoine en tant que membre actif, la personne morale ou physique doit mener une activité significative dans le secteur du patrimoine culturel en Pays-de-la-Loire et payer une cotisation annuelle. »
- **Article 7 – Services aux membres** : « En tant que membre de Pôle Patrimoine, tout adhérent a accès à différents services, notamment : communication au travers du site internet, des réseaux sociaux et des Nouvelles numériques de l'association, sous réserve de modération par Pôle Patrimoine. »
- **Article 8 – Perte de la qualité de membre** : Définition de la notion de « motif grave » : « Un motif grave est constitué par : Le non-respect des statuts ou du règlement intérieur ; Tout acte portant un préjudice moral, matériel ou financier à l'association. »
- **Article 9 – Attributions de l'AG extraordinaire** : Ajout relatif à l'élection des membres du CA : « Contrairement au renouvellement partiel réalisé tous les ans lors de l'assemblée générale ordinaire, l'ensemble des membres du conseil d'administration est élu en une seule séance, en respectant le nombre des représentants par collège définis dans l'article 4 du présent règlement intérieur. Conformément à l'article 4, les candidats présentent leur motivation devant l'assemblée générale. »

**Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire**

ESScale Mabon, 10 Rue de l'Île Mabon / 44263 Nantes, Cedex 2  
06 38 76 69 19 - [contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr](mailto:contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr)

[polepatrimoine-paysdelaloire.fr](http://polepatrimoine-paysdelaloire.fr)

- **Article 11 – Défraiement** : description des différents types de défraiement auxquels peuvent légalement prétendre les bénévoles et salariés de Pôle Patrimoine.

Questions, remarques :

**Laurent Manoury**, trésorier adjoint de Pôle Patrimoine et président de **Patrimoine & Légendes** : Concernant les services aux membres (art. 7), l'association assure-t-elle la communication des actualités et offres de tous les membres du réseau, ainsi que la possibilité pour ces membres de publier des ressources sur le site sans modération de la part de Pôle Patrimoine ?

- Proposition de modification : ajout de la mention « sous réserve de modération par Pôle Patrimoine » : « En tant que membre de Pôle Patrimoine, tout adhérent a accès à différents services, notamment : communication au travers du site internet, des réseaux sociaux et des Nouvelles numériques de l'association, sous réserve de modération par Pôle Patrimoine. »

Vote de l'intégralité du règlement intérieur après modifications : **règlement intérieur validé à l'unanimité par les membres du CA présents et représentés.**

**François Blondeau,**  
Président de Pôle Patrimoine



**Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire**

ESScale Mabon, 10 Rue de l'Île Mabon / 44263 Nantes, Cedex 2  
06 38 76 69 19 - [contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr](mailto:contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr)

[polepatrimoine-paysdelaloire.fr](http://polepatrimoine-paysdelaloire.fr)